

**COMMUNE DE LASSERRE-PRADERE 31530**

**Prescription de la révision sous forme allégée du Plan Local d'Urbanisme**

Par délibération du 05/03/2020, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Save au Touch (CCST), a décidé de prescrire la révision "allégée" n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le territoire de Pradère-lès-Bourguets et Lasserre, et a fixé les modalités de concertation avec la population prévue à l'article L.103-2 du code de l'urbanisme.

Engagement de deux procédures de modification du Plan Local d'Urbanisme par arrêtés du Président de la CCST, deux modifications ont été prescrites du PLU sur le territoire de Pradère-lès-Bourguets et Lasserre.

Ces délibérations et arrêtés seront affichées en Mairie et à la CCST pendant un mois. Ils pourront être consultés dans ces locaux.

Un cahier de concertation sera disponible à la Mairie aux heures d'ouverture du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.